

Ama  
Art.162

Le 21 avril 2010 14h06  
DOSSIER: PL-REQ

a. 162, P.L. n° 87, brochure française, page 40

L'article 162 du projet de loi n° 87 intitulé « Loi sur la publicité légale des entreprises »  
est modifié par le remplacement de « 5 000 \$ » par « 20 000 \$ ».

Justice  
CF